

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de Montanay  
Séance du 30 mars 2023**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 19

Le trente mars deux mille vingt-trois à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

**Etaient présents :** Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX Philippe COMBET, Coralie PERSIANI, Eric BOUVARD, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Geoffroy GOIRAND, Cédric GEOFFRAY

**Pouvoirs :** Séverine LIETSCH à Corinne CHARPENAY

**Absents excusés :** Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Florian WARGNIER, Guylène SELIN

**Secrétaire :** Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la convocation :** 21/03/2023

**Délibération n° 2023-19 Adoption de l'avant-projet définitif de construction d'une médiathèque et d'une salle pluriculturelle et arrêt des modalités de financement**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de construction d'une médiathèque et d'une salle pluriculturelle qui permettrait de répondre aux problématiques de l'équipement actuel. Ce dernier situé à l'étage du centre administratif est difficile d'accès car uniquement desservi par un escalier en colimaçon. Par ailleurs, il est trop exigu ce qui empêche tout développement des collections, création de nouveaux services ou actions de médiation d'envergure.

En raison de ces contraintes, la bibliothèque actuelle ne peut remplir l'ensemble des missions qui lui sont dévolues par la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Ce nouvel équipement sera d'une superficie de 414.30 m<sup>2</sup>. Il comprendra une salle d'accueil, des espaces de consultation, des locaux dédiés au personnel, des locaux annexes (locaux techniques, vélo, poussettes, ménages, ...) et une salle pluriculturelle de 82.90 m<sup>2</sup> dédiée aux actions de médiation.

Le plan prévisionnel de financement pour cette partie du programme s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT
Programmiste	12 042,00 €
CSPS	4 940,00 €
Contrôle technique	9 960,00 €
Frais annexes (annonces légales, levés de plan, étude de sols, test étanchéité, ...)	5 800,00 €
Travaux	1 108 485,00 €
Impondérables	78 800,00 €
Groupement de Maitrise d'œuvre	110 300,00 €
Boite de retour	7 200 €
<b>Montant total HT</b>	<b>1 337 527€</b>

Recettes	Montant HT	Taux
DSIL (montant sollicité)	560 000 €	41.87 %
DRAC (montant sollicité)	484 900€	36.25 %
Région (montant sollicité)	25 000 €	1.87 %
Fonds propres HT	267 627 €	20.01 %
<b>Montant total HT</b>	<b>1 337 527 €</b>	<b>100 %</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Article 1 :** Adopte l'avant-projet définitif et le plan de financement prévisionnel associé tel que présenté par Monsieur le Maire.

**Article 2 :** Dit que la demande de subvention sera déposée par Monsieur le Maire dans le cadre de la délibération n° 2022-14 en date du 3 mars 2022.

A Montanay, le 3 avril 2023

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Mise en ligne le 5/04/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com